

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 48707 du 10 mai 2011 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
de la spécialité « aéronautique – pilotes »**

NOR : IOCJ1112934S

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu la décision n° 130285 du 1^{er} décembre 2010 (NOR : IOCJ1029914S),

Décide :

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2011 :

Juste Arnaud	Nigend : 173 766	Numéro de livret de solde : 8 032 430
--------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2011 :

Le Grall Stève	Nigend : 303 573	Numéro de livret de solde : 6 575 404
----------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 10 mai 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le colonel, sous-directeur de la gestion du personnel,
J. RIBAUD